

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DVD 45 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris - Montant : 121 602 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à concurrence de 121 602 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

DESIGNATION	DATE	MONTANT
X	07/07/2016	250,00 euros
X	22/07/2016	600,00 euros
X	14/05/2013	16 853,11 euros
X	07/09/2016	1 974,76 euros
X	07/09/2016	11 158,28 euros
X	23/09/2014	123,35 euros
X	28/02/2015	193,48 euros
X	07/12/2015	860,00 euros
X	09/06/2014	2 566,15 euros
X	18/05/2012	3 888,84 euros
X	17/03/2014	936,37 euros
X	12/01/2016	2 485,83 euros
X	22/01/2016	815,57 euros
X	15/11/2016	445,21 euros
X	28/01/2015	338,11 euros
X	09/11/2016	113,88 euros
X	06/06/2013	447,27 euros
X	28/01/2016	267,72 euros
X	01/03/2016	121,10 euros
X	21/08/2015	4 210,00 euros
X	27/12/2015	594,97 euros
X	14/11/2016	211,51 euros
X	10/11/2016	1 700,00 euros
X	14/11/2016	818,50 euros
X	14/11/2016	147,49 euros
X	22/11/2016	788,17 euros
X	22/11/2016	1 094,37 euros
X	27/09/2010	597,75 euros
X	18/03/2016	8 145,25 euros
X	02/03/2012	1 087,08 euros
X	07/02/2016	16 826,11 euros
X	06/06/2016	3 019,45 euros
X	14/11/2016	332,37 euros
X	21/09/2016	411,00 euros
X	20/11/2016	373,98 euros
X	23/02/2012	1 774,42 euros
X	31/01/2015	14 210,48 euros
X	31/01/2015	2 841,22 euros

X	20/06/2014	1 360,00 euros
X	20/11/2016	517,75 euros
X	05/08/2015	272,54 euros
X	21/09/2016	282,88 euros
X	14/09/2016	3 291,13 euros
X	28/07/2015	2 071,09 euros
X	28/07/2015	724,11 euros
X	24/11/2016	2 192,24 euros
X	11/05/2013	2 832,11 euros
X	18/07/2014	4 435,00 euros

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO